

MESURES PRÉVUES

Objectif stratégique n° 3 : Favoriser une mise en œuvre efficace de l'équité en matière d'emploi		
1. Mesure : Appuyer les modalités de travail flexibles		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
• Promouvoir une politique sur les modalités de travail flexibles • Procurer des services d'orientation aux cadres et aux employés sur les modalités de travail flexibles		1994-1995/APSC et BCC 1994-1995/APSC
2. Mesure : Intégrer la formation pertinente aux programmes de formation des cadres et des employés		Délai d'exécution/Domaine de responsabilité
• Offrir des cours de formation sur la gestion de la diversité au Comité exécutif et aux directeurs généraux • Établir un module obligatoire de lutte contre le harcèlement dans les programmes de formation existants • Établir un module obligatoire d'équité en matière d'emploi dans les programmes existants de formation des cadres • Aborder la question de l'équité en matière d'emploi dans les cours destinés aux gestionnaires sur les évaluations du rendement • Évaluer l'efficacité de la formation • Promouvoir la participation des employés et des gestionnaires aux activités ministérielles et autres destinées à mieux sensibiliser le personnel sur l'équité en milieu de travail et sur la diversité de l'effectif		1994-1995/CFSI 1994-1995/CFSI 1994-1995 /CFSI 1994-1995/APSR 1994-1995/CFSI 1994-1995/APSC et BCC